



EPCI : **304 C. C. DES SAVANES**
 DEPARTEMENT : **97**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC-EST LITTORAL**

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
FDL
2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 ¹	Taux de référence pour 2025 ²	Tx moyens pondérés des com. si fusion ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 ⁴	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) ⁵	Taux votés ⁶	Produits attendus (col. 4 x col. 6) ⁷
Taxe foncière bâtie additionnelle	32 338 340	3,00	>>>	33 263 000	997 890	3	997 890
Taxe foncière non bâtie additionnelle	606 321	3,45	>>>	671 800	23 177	3,45	23 177
Taxe d'habitation additionnelle	2 822 055	12,26	>>>	2 770 000	339 602	12,26	339 602
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	31 337 476	25,88	>>>	31 659 000	8 193 349	25,88	8 193 349
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total de la fiscalité additionnelle	1 360 669		1 360 669
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	8 193 349		8 193 349
				Total	9 554 018		9 554 018

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

8

Produits attendus 1360 669 = 1

Taxe foncière bâtie additionnelle

Taxe foncière non bâtie additionnelle

Taxe d'habitation additionnelle

CFE additionnelle

Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)

3

3,45

12,26

25,88

Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)

10

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne

CFE unique ou de zone

CFE éolienne

>>>

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNIGR	Total
3 731 694	543 446	120 160	86 852	8 073 268	369 501	-2 317 358	10 607 563

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	9 554 018	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	10 607 563	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025	20 161 581
				A CAYENNE Le 17 MARS 2025	
				A KOUROU Le 15 avril 2025	
				A Pour la Direction des Finances Publiques, PÔLE Groupeement, GREGORY ROUTARD	
				A Pour la Préfecture.	

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale de Cayenne d'une copie de la délibération de vote des taux.

Le Président
FRANÇOIS RINGUIET



FINANCES PUBLIQUES

EPIC : 304 C. C. DES SAVANES
DEPARTEMENT : 97
TRÉSORERIE OU SGC : SGC-EST LITTORAL

N° 1289 EPIC (2)

TAUX

FDL

2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

- Taxe foncière bâtie :
- a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation: QPPV, Mayotte
c. Locaux industriels
d. Logements sociaux

0
6 100
357 740
1 456

2. BASES EXONÉRÉES

- Taxe foncière bâtie :
- a. Par le conseil communal
b. Par la loi

0
13 685 629

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

0
0
1 005 328

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communal
b. Par la loi

0
31 553 514

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrévées hors locaux vacants
d. Bases dégrévées locaux vacants

2 770 000
0
78 815
0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

- a. Éoliennes et hydroéoliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Transformateurs électriques
f. Stations radioélectriques
g. Installations gazères et autres

0
0
72 676
177 082
49 242
244 446
0

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. DTCE (Métropole de Lyon)

2 247 523
1 484 171
>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. 75% moyenne nationale
b. Taux maximum

6,73
>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
-----------------------	--------------

- Taux maximum :
- a. De droit commun
b. Dérogatoire
c. Avec rattrapage
d. Avec capitalisation
e. Avec majoration spéciale
- Taux moyens pondérés :
- a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
b. En cas de changement de périmètre

25,91
25,91
25,91
25,91
26,86

19,13
>>>
>>>
>>>
>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

- a. Taxe foncière bâtie
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

1,001044
1,001333

>>>
>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national
b. Taux plafond de 2025

26,86
53,72

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

- Taux moyens des taxes foncières de 2024 :
- a. au niveau national
b. au niveau de l'EPIC
- Taux maximum de la majoration spéciale

CFE unique/de zone	CFE éolienne
	37,28
	73,11
	>>>

0,950

8. DIMINUTION SANS LIEN

- Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :
- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

- a. Taxe foncière bâtie
b. Taxe foncière non bâtie
- 39,74
51,08